

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 16 mars 2021

Délibération
n°4-2021
Point 3.2

Point 3.2 de l'ordre du jour

Mobilisation pour offrir des terrains de stage pour les étudiants

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de la politique d'aide pour trouver des terrains de stage à ses étudiants, l'université se mobilise au travers de ses composantes de formation, unités de recherche, services centraux et communs.

A la mi-février, plus de 5 000 étudiants sont encore à la recherche d'un lieu de stage. L'université offre classiquement des lieux de stages et elle souhaite doubler les offres afin d'accompagner ses étudiants dans ce moment tout autant essentiel.

Dans certains cas, assurer une gratification aux stagiaires peut être un facteur limitant. Pour dépasser ce qui pourrait alors être un obstacle, l'université souhaite mobiliser une partie des crédits apportés par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) en prenant en charge jusqu'à un total de 333 mois de gratifications.

Il ne s'agit évidemment pas de remplacer les gratifications prévues et financées par ailleurs mais bien d'offrir de nouvelles opportunités de stages pour les étudiants de l'université dans des services de notre établissement qui n'accueillaient pas de stagiaires, ou d'augmenter le nombre d'accueils de stagiaires dans les lieux habitués à recevoir des stagiaires.

De plus, si au terme de cet appel à manifestation, les mois de gratifications prévus ne sont pas tous mobilisés, ce fonds pourra permettre de gratifier des stages d'une durée inférieure à deux mois, qu'il s'agisse de nouveaux stages ou de stages prévus antérieurement qui ne prévoyaient pas de gratification.

L'an passé, l'université avait doublé l'aide de 200 € apportée par l'Etat aux étudiants ayant perdu leur emploi, perdu leur stage ou ultra-marins. 1 035 étudiants de l'université ont ainsi bénéficié de cette aide complémentaire, soit une dépense totale de plus de 200 000 €.

Il est proposé de mobiliser le même volume financier (200K€), ce qui permettrait de financer 333 mois de gratification. Le coût mensuel de la gratification est de 15 % du plafond horaire de sécurité sociale soit 600,60€ (154 h X 26 € X 15 %).

Si nécessaire une commission sera constituée afin d'arbitrer les demandes. Cette commission réunira le Vice-président (VP) en charge de la Formation, le VP en charge de la Vie étudiante / vie universitaires, ainsi que 2 élus étudiants de la CFVU.

Les critères retenus seront :

- première priorité : financement des gratifications pour les nouveaux stages de plus de 2 mois,
- deuxième priorité : financement des gratifications pour les nouveaux stages de moins de 2 mois,
- troisième priorité : financement des gratifications pour les stages de moins de 2 mois, dont la gratification n'était pas prévue. Attribution sur critères sociaux des stagiaires.

Les enveloppes financières seront déléguées aux structures d'accueil des stagiaires pour prise en charge du versement.

Rapporteur : Benoit TOCK

Proposition de délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la mobilisation de 200 000 € de la CVEC soit l'équivalent de 333 mois de gratifications pour financer des gratifications de stages effectués au sein de l'université par des étudiants de l'Unistra selon le dispositif exposé précédemment.

Résultat du vote :

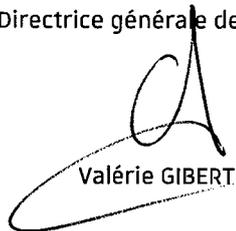
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	2

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1^{er} avril 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT